



### 3.1

#### Côtes calcaires

3.1.1 LES CÔTES CALCAIRES DANS LEUR MILIEU	099
3.1.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DES CÔTES CALCAIRES	102
3.1.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	106

### 3.2

#### Plateaux calcaires

3.2.1 LES PLATEAUX CALCAIRES DANS LEUR MILIEU	108
3.2.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DES PLATEAUX CALCAIRES	116
3.2.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	120

### 3.3

#### Morvan et annexes cristallines

3.3.1 LE MORVAN ET SES ANNEXES DANS LEUR MILIEU	124
3.3.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DU MORVAN ET DE SES ANNEXES	132
3.3.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	138

## LES 6 GRANDES ZONES FORESTIÈRES

- 1 CÔTES CALCAIRES
- 2 PLATEAUX CALCAIRES
- 3 MORVAN ET ANNEXES CRISTALLINES
- 4 ZONE EST CONTINENTALE
- 5 ZONE OUEST ATLANTIQUE
- 6 ZONE DE TRANSITION

### 3.4

#### Zone Est continentale

3.4.1 L'EST CONTINENTAL DANS SON MILIEU	142
3.4.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DE L'EST CONTINENTAL	147
3.4.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	149

### 3.5

#### Zone Ouest atlantique

3.5.1 L'OUEST ATLANTIQUE DANS SON MILIEU	156
3.5.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DE L'OUEST ATLANTIQUE	173
3.5.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	176

### 3.6

#### Zone de transition

3.6.1 LA ZONE DE TRANSITION DANS SON MILIEU	188
3.6.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DE LA ZONE DE TRANSITION	197
3.6.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	199



**A**ux termes de la loi, le SRGS comporte :

- les aptitudes forestières et la description des types de forêts ainsi que l'analyse des principaux éléments à prendre en compte pour leur gestion,
- une indication sur les essences objectifs recommandées par grand type de milieu,
- l'identification des grandes unités de gestion cynégétiques pertinentes pour chaque espèce objet d'un plan de chasse ; pour chaque unité, une évaluation de l'état d'équilibre entre les populations de gibier et les habitats forestiers, avec l'évolution prévisible selon l'option sylvicole.

Pour y répondre correctement, la Bourgogne a été divisée en six zones forestières regroupant chacune une à six régions naturelles. Une analyse complète a été réalisée pour chacune des petites régions forestières, avec des recommandations utiles au sylviculteur, par grande zone.